



GRAND PRIX SENIORS 1^{ER} ET 2 JUILLET 2023



Règlement

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs licenciés répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, **ayant 50 ans ou plus la veille du premier jour de l'épreuve**, c'est à dire nés avant le **1^{er} juillet 1973**, titulaire du droit de jeu fédéral et répondant à l'ensemble des critères d'inscriptions. Conformément au Vademecum § 1.2.1-7 (3. Joueur)

Limites d'index : Dames ≤ à 28.4 - Messieurs ≤ à 24.4

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants maximum, dont 33 dames minimum et 14 Wild cards maximum.

Note :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
 - 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
 - Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.
- Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera dans le respect du cahier des charges des Grands Prix Seniors. Conformément au Vademecum § 1.2.1-7 (7. Champ des joueurs).

La liste des inscrits et d'attente seront consultables sur le site du golf au plus tard 2 jours après la date de clôture des inscriptions.

FORMULE DE JEU

Stroke Play Brut / 36 trous / 18 trous par jour / 1 série Dames et 1 série Messieurs

Marques des départs : Dames : **Repères Marques Rouges.** - Messieurs : **Repères Marques Jaunes**

Les départs : pour le 1^{er} tour se feront par blocs égaux, conformément au Vademecum § 1.2.1-4/7 page 23

Pour le 2^{ème} tour dans l'ordre inverse des résultats.

INSCRIPTION : Date limite 26/06 à 18H

Après du Golf International de La Prèze : 05 45 23 24 74 – reception@golfdelapreze.com

Les droits d'engagement (y compris journée d'entraînement du vendredi 30 juin 2023) s'élèvent à **90 €**.
(30€ pour les membres du Golf International de La Prèze)

Forfait : Conformément au Vademecum § 1.2.1-4 (13. Forfait), Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

CLASSEMENT & PRIX

Classement en brut uniquement sur l'addition des 2 tours.

Départage : En cas d'égalité pour le titre Messieurs et Dames, il sera joué un play-off en « mort subite » trou par trou au trou n°10.

Les 3 premiers joueurs de chaque série seront récompensés.

**Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.**